

CI Com

Genève

PROCES-VERBAL de L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 25 juin 2009

L'Assemblée est ouverte à 11 h 00 précises par Monsieur Charles L. Perret, Président, qui désigne Monsieur Claude Chabanel, aux fonctions de secrétaire de l'assemblée. M. Michel Favre, absent, est excusé.

Monsieur le Président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par une publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, en date du 3 juin 2009. Sont présentes ou représentées 570'000 actions nominatives et 8121 actions au porteur soit 61.83% des voix.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'organe de révision (Ernst & Young, Lausanne, représenté par MM : Holdener et Humbel). Il commente le rapport de gestion pour l'exercice 2008. Il explique les événements figurant dans ce rapport.

Après cette intervention, Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques à formuler quant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Président passe à l'ordre du jour proprement dit.

1. Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2008

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président rappelle les conclusions de ce rapport en recommandant d'approuver les comptes consolidés.

Il passe la parole à l'organe de révision qui procède à la lecture de son rapport et conclut à l'adoption des comptes.

Monsieur le Président met ensuite aux voix l'approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2008. Le rapport annuel et les comptes sont approuvés à l'unanimité.

2. Décharge aux membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée de voter la décharge pour sa gestion de l'exercice 2008. Il rappelle qu'aucune élection n'est prévue au cours de cette Assemblée générale, les mandats des membres expirant lors des Assemblées générales 2009 et 2010. Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président soumet cette question au vote de l'Assemblée.

La décharge est acquise aux membres du conseil d'administration par :
569'997 actions nominatives (les administrateurs porteurs de 3 voix s'étant abstenus) et 8121 actions au porteur

3. Décision relative à l'affectation du résultat ressortant du Bilan

Le conseil d'administration propose de reporter à nouveau le résultat ressortant du Bilan. La décision est prise à l'unanimité de l'assemblée.

4. Election de l'Organe de Révision pour 2009

Monsieur le Président propose le renouvellement du mandat de l'Organe de Révision actuel, soit Ernst & Young, Lausanne. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Informations générales sur le redéploiement de la société

Monsieur le Président apporte les compléments d'informations à l'Assemblée sur le point suivant : le 16 avril 2009, la SIX Swiss Exchange Regulation (SIX) a demandé une sanction envers CICOM SA, relative au rapport intermédiaire au 30 juin 2008. Cette demande a pour origine une divergence de vue entre la SIX et la direction de CICOM SA sur la nécessité d'indiquer une modification de valeur des titres PROCIMMO, détenus dans le portefeuille d'actifs destinés à la vente. Nous allons nous opposer à leur demande. Sans préjuger de l'issue de ce différend, nous estimons que même dans le cas le plus pessimiste, il n'aura pas un impact significatif sur le total de notre bilan.

Par ailleurs, après de longues négociations, CICOM SA est sur le point de conclure un accord avec deux investisseurs potentiels, chacun d'eux représentant un projet différent. CICOM SA est donc prête au redémarrage de ses activités. Toutefois, la demande de sanction SIX repousse dans le temps la décision sur le choix définitif et pose de nouvelles questions quant à la poursuite par la société de l'intégration des règles IFRS dans sa comptabilité actuelle. Il est rappelé que les investissements consentis par CICOM SA pour rester sur le premier marché étaient liés à l'acceptation par cette dernière des règles IFRS. L'Assemblée se pose dès lors la question de la suite à donner à de telles exigences. Les coûts et les exigences demandées sont tels que la question doit être réellement étudiée. Mandat est donc donné au Conseil d'administration de procéder à court terme à une étude de ce problème et d'en proposer le cas échéant une modification.

6. Divers

Aucun divers n'étant soulevé, l'ordre du jour étant épuisé, la parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lève l'assemblée à 11 h 45.

Genève, le 26 juin 2009

Le Président



C. Perret

Le Secrétaire



C. Chabanel